

Séance régulière des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393, le 1^{er} octobre 2013, à 20 h.

Présences :

M^{mes} Louisa Gobeil
Carolle Hamel

MM Marcel Caron
Ghislain Godbout
Jean-Marie Depont

Absences :

M^{me} Sylvie Hénault-Marcil

M. Gino Cameron

Séance tenue sous la présidence de Monsieur le maire Marcel Caron.

Assiste également à l'assemblée, Madame Jennifer Boudreau, technicienne comptable et Madame Marthe Robineau, secrétaire-agente de bureau.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Mot de bienvenue du président d'assemblée.

Résolution n° 238-13

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu ;

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

Que le varia demeure ouvert.

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2013;
3. Dépôt de la correspondance :
 - 3.1 MAMROT – Rapport de paiement de compensation tenant lieu de taxes;
 - 3.2 Tremblay Bois Mignault Lemay – Réclamation d'assurance;
 - 3.3 Aménagement du terrain sur la 2^e Rue Est – Plainte d'un citoyen;
 - 3.4 Corporation du transport public adapté – Dépôt des prévisions budgétaires;
 - 3.5 CSSS des Aurores Boréales – Confirmation de la campagne de vaccination influenza 2013;
 - 3.6 Gouvernement du Québec – Aide financière est accordée à la MRC d'Abitibi-Ouest;

- 3.7 SINTRA – Cautionnement d’entretien pour le traitement de surface;
- 3.8 MAMROT – Dépôt de la subvention Programme d’aide financière Eaux Vives;
- 3.9 MAMROT – Approbation de la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d’évaluation foncière pour l’exercice financier 2014;
- 3.10 MRC – Sommaire du rôle d’évaluation foncier pour 2014;
- 4. Demandes et autorisations;
 - 4.1 Demande d’appui solidaire de la Ville de Warwick – Levée d’une servitude de non-accès;
 - 4.2 Municipalité de Poularies – Demande de soumission pour entretien des chemins l’hiver;
 - 4.3 Centraide – Demande d’une contribution financière;
 - 4.4 Corporation du transport public adapté – Demande de participation au programme;
 - 4.5 Club Les Montagnards – Demande de contribution financière;
 - 4.6 Club Bon Temps – Demande d’aide financière sous forme de prêt de salle communautaire;
 - 4.7 Comité Jeunesse en Milieu Rural d’Abitibi-Ouest – Demande d’appui financier;
- 5. Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer;
- 6. Rapport des membres du conseil;
- 7. Parole au public;
- 8. Travaux publics et voirie;
 - 8.1 Autorisation pour l’achat de 4 à 5 voyages de concassé dans la traverse qui mène à Colombourg;
- 9. Loisirs et culture;
 - 9.1 Autorisation de faire du porte à porte pour passer l’Halloween;
- 10. Urbanisme;
- 11. Dossier administratif;
 - 11.1 Autorisation d’envoyer un avis de ventes pour non-paiement de taxes;
 - 11.2 Employés;
 - 11.2.1 Embauche d’un employé saisonnier pour le déneigement;
 - 11.2.2 ADMQ – Adhésion de la technicienne comptable;
 - 11.3 Colloque et formation;
 - 11.3.1 COMBEQ – Formation sur la gestion du changement pour le directeur général;
 - 11.4 Avis de motion et adoption de règlement;
- 12. Varia ;
- 13. Levée et fermeture de la séance.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu;

Que le procès-verbal du directeur général de la séance régulière du 9 septembre 2013 présenté par Monsieur le maire Marcel Caron, soit accepté avec les corrections des erreurs de frappe et des fautes d'orthographe identifiées seulement, sans aucune autre modification.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- MAMROT – Renseignements accompagnant et justifiant le paiement de compensation tenant lieu de taxes pour la municipalité, par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- Tremblay Bois Mignault Lemay – Confirmation Me André Mignault de la firme Tremblay-Bois-Mignault-Lemay, de la production d'une comparution pour et au nom de la Municipalité dans le dossier 130557-GR de réclamation d'assurances.
- Aménagement du terrain sur la 2e Rue Est – Plainte d'un citoyen concernant l'aménagement d'un terrain sur la 2e Rue Est, qui a effectué un remblai sans mur de soutènement tout en obstruant le fossé d'écoulement des eaux pluviales.
- Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest – Dépôt des prévisions budgétaires d'exploitation de l'organisme pour 2014 mentionnant les contributions prévues pour les municipalités participantes.
- CSSS des Aurores Boréales – Confirmation de la campagne de vaccination influenza 2013 qui se tiendra à la salle municipale le 13 novembre prochain de 13 h 30 à 18 h 30.
- Gouvernement du Québec – Le ministre Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, responsable des Aînés, annonce qu'une aide financière est accordée à la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme de soutien à la démarche «*Municipalité amie des Aînés*» pour un montant maximal de 122 000 \$.
- SINTRA – Cautionnement d'entretien pour le traitement de surface double sur le chemin du rang 4 et 5 Est et Ouest (N/Réf. 2013001). Tous les documents requis ont maintenant tous été fournis afin de compléter le dossier et procéder au paiement.
- MAMROT – Dépôt d'une partie de la subvention Programme d'aide financière Eaux Vives au montant de 119 556 \$.
- MAMROT – Le directeur adjoint par intérim, M. Nicolas Bouchard, nous informe que, conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que la proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2014 a été approuvé.
- MRC – Sommaire du rôle d'évaluation foncier pour 2014 : montant déposé au rôle 2013 indiquant les valeurs imposables et les valeurs totales ainsi que le montant déposé pour l'exercice 2014.

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

Aménagement du terrain sur la 2e Rue Est – Plainte d'un citoyen

Concernant l'aménagement d'un terrain sur la 2e Rue Est, le propriétaire a effectué un remblai sans mur de soutènement tout en obstruant le fossé d'écoulement des eaux pluviales, à ceci, il a été convenu, que suite à une inspection et des recommandations de l'officier en bâtiment, une lettre sera envoyée au propriétaire fautif, exigeant la correction du problème cet automne même.

Résolution n° 240-13

Demande d'appui solidaire de la Ville de Warwick visant la levée d'une servitude de nonaccès sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec

- Considérant que** l'une des conditions visant la levée d'une servitude de nonaccès aux routes appartenant au ministère des Transports du Québec, le ministre des Transports du Québec exige une contribution financière du requérant;
- Considérant que** le montant de cette contribution financière est calculée notamment en regard de la valeur estimée du terrain, suite à l'aménagement d'un accès à une route relevant du ministère des Transports;
- Considérant que** cette condition ministérielle ne tient pas compte de la capacité de payer du requérant;
- Considérant que** cette condition ministérielle compromet la mise sur pied de projets porteurs pour les collectivités;
- Considérant que** cette condition ministérielle nuit à la relève entrepreneuriale;
- Considérant que** cette condition ministérielle est un obstacle au développement économique du Québec ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Palmarolle demande au ministre des Transports du Québec, dans les conditions qui lui sont discrétionnaires en vertu de la *Loi sur la Voirie*, de ne pas tenir compte de la plus-value estimée des sites, suite à l'aménagement d'accès aux routes du ministère des Transports du Québec, dans l'évaluation définissant la contribution financière exigée aux requérants en vue de la levée de servitudes de nonaccès auxdites routes.

Municipalité de Poularies – Demande de soumission

La municipalité de Poularies a demandé des soumissions pour le déneigement des rangs et des rues de sa municipalité sur 25 kilomètres. Compte tenu que les effectifs de la municipalité de Palmarolle sont réduits en

personnel et en machinerie et que celle-ci réussit de justesse à entretenir ses propres chemins, il a été convenu de ne pas soumissionner pour le déneigement des chemins de la municipalité de Poularies et qu'un accusé de réception leur sera envoyé leur expliquant les motifs de notre désistement.

Centraide – Demande de contribution financière dans le cadre de la campagne de financement annuelle

Compte tenu qu'une contribution financière pour Centraide n'était pas prévue au budget, que le dernier don fait à cet organisme remonte à 2001, qu'aucun autre don n'a été fait depuis, que puisque la population est également sollicitée par Centraide via le porte à porte, il a été convenu de ne pas donner suite à cette demande.

Résolution n° 241-13

Corporation du Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest – Demande de participation financière pour 2014

Attendu que la municipalité a adhéré au programme du Transport Public Adapté en 2013 (résolution 028-13) pour un montant de sept mille huit cent quinze dollars (7 815 \$);

Considérant que pour l'année 2014 la participation demandée est de sept mille neuf cent trente-deux dollars (7 932 \$) constituant ainsi une augmentation de cent dix-sept dollars (117 \$);

Considérant que le transport adapté est une responsabilité municipale et que 522 déplacements ont été effectués pour les citoyens de Palmarolle admis au service;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte de prévoir la dépense au budget 2014 afin d'adhérer au programme du Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2014.

Club Les Montagnards – Demande d'appui financier

Un accusé de réception sera envoyé mentionnant que la demande d'aide financière sera considérée lors de l'élaboration du budget de fin d'année tout en gardant sous réserve l'aide qui pourrait être accordée et en divulguera le montant, s'il y a lieu, ou toute autre décision, lors de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget.

Résolution n° 242-13

Club Bon Temps – Demande d'aide financière sous forme de prêt de la salle municipale

Attendu que le Club Bon Temps de Palmarolle a présenté une demande d'aide financière dans le cadre du souper du temps des fêtes qui se tiendra au centre municipal le 6 décembre prochain;

Considérant qu' il n'y a aucune somme de prévue au budget 2013 pour une aide financière;

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

Que le conseil municipal autorise le prêt de la grande salle municipale le 6 décembre 2013 à l'occasion d'un souper de Noël pour les aînés, le tout gratuitement et à titre de commandite pour cet événement.

Comité jeunesse MRC Abitibi-Ouest – Demande de contribution financière

Un accusé de réception sera envoyé mentionnant que la demande d'aide financière sera considérée lors de l'élaboration du budget de fin d'année tout en gardant sous réserve l'aide qui pourrait être accordée outre le fait que la salle municipale leur est déjà offerte gratuitement, et en divulguera le montant, s'il y a lieu, ou toute autre décision, lors de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget.

Résolution n° 243-13

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer

Considérant que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa, prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer du 30 septembre 2013, mais a omis d'autoriser par résolution le secrétaire-trésorier de payer lesdits comptes.

Des questions d'usages ont été posées à la technicienne comptable, Jennifer Boudreau, concernant les dépenses et les fournisseurs, et les membres du conseil ont aussi statué que les dépenses ainsi que les comptes à payer au 30 septembre 2013 soient acceptés tels que présentés.

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer

COMPTES NON PAYÉS au 31 août 2013	153 252.52 \$
<i>Moins</i> : Paiements autorisés réellement payés le 9 sept. 2013	<u>66 248.81 \$</u>
Balance des comptes du 31 août 2013 non payés	<u>87 003.71 \$</u>
<i>Plus</i> : Factures à payer comptabilisées en septembre 2013	903 963.98 \$
<i>Moins</i> : Paiements des règlements d'emprunt	<u>252 582.28 \$</u>
<i>Moins</i> : Paiement du renouvellement du règlement 237	<u>279 100.00 \$</u>
<i>Moins</i> : Paiements de factures de sept. dues en sept.	<u>1 797.04 \$</u>
Comptes à payer au 30 septembre 2013	<u>457 488.37 \$</u>
<i>Moins</i> : Montant à autoriser pour paiement au 1 ^{er} octobre 2013	<u>436 238.37 \$</u>
Solde du 30 septembre 2013 NON PAYÉ	<u>21 250.00 \$</u>

Salaires et rémunération versés en septembre 2013

Rémunération des élus	1 440.06 \$
Salaires des employés	18 267.05 \$
Salaires des pompiers	179.23 \$
Total des salaires	<u>19 886.34 \$</u>

Factures payées en septembre 2013 devant être approuvées au conseil municipal du 1^{er} octobre 2013

Hydro-Québec	1 564.42 \$
Câblevision du Nord du Québec	44.79 \$
Bell Mobilité	187.83 \$
Total	<u>1 797.04 \$</u>

Je soussigné, directeur général, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

Gaétan Côté, directeur général
RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

PAROLE AU PUBLIC

Le public en général s'exprime sur divers sujets.

Résolution n° 244-13

Autorisation d'achat de concassé pour la traverse de Colombourg

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte l'achat de 60 (35m³) à 75 (44m³) tonnes métriques, soit 4 à 5 voyages, de concassé pour étendre sur la chaussée à la jonction de la traverse de Colombourg, afin de remédier aux accumulations d'eau sur le chemin.

Résolution n° 245-13

Loisirs et Culture – Autorisation de faire du porte à porte pour l'Halloween

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal décrète le 31 octobre 2013 de 16 h à 19 h, la journée autorisée pour faire du porte à porte dans le cadre de la fête d'Halloween.

Résolution n° 246-13

Autorisation d'envoyer les Avis de vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu ;

Qu'en date du 1er décembre 2013, les contribuables qui n'auront pas encore acquitté leurs versements dus au 31 décembre 2012 ou avant, soient mis sur la liste des personnes endettées pour taxes municipales. Cette liste est envoyée à la MRC pour la procédure de vente pour taxes.

Résolution n° 247-13

Embauche d'un employé saisonnier pour le déneigement

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Depont, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte l'embauche de M. Arsène Gingras, qui a travaillé l'an dernier pour la municipalité, pour travailler sur le déneigement pour l'hiver 2013-2014 à raison de 40 heures par semaine selon le nombre de semaines requis.

Résolution n° 248-13

ADMQ – Adhésion de la technicienne comptable

Attendu que la formation de gestionnaire municipal agréé deviendra obligatoire pour les nouveaux membres de l'ADMQ à partir de 2014;

Attendu que cette formation sera probablement donnée à la technicienne comptable;

Considérant que cette formation coûte moins cher aux membres qu'aux non membres;

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par la conseillère Carolle Hamel et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal accepte l'adhésion à l'ADMQ de Jennifer Boudreau avant la fin de l'année 2013, à un tarif moindre, à la demande du directeur général, afin de pouvoir bénéficier de la formation à un moindre coût.

Résolution n° 249-13

COMBEQ – Formation sur la gestion du changement

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par la conseillère Louisa Gobeil et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal n'autorise pas le directeur général à s'inscrire à la formation de la COMBEQ « La gestion du changement : un monstre contrôlable », qui se tiendra à Val d'Or.

VARIA :

Résolution n° 250-13

Accessibilité aux procès-verbaux

Il est proposé par la conseillère Carolle Hamel, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

Que le conseil municipal exige l'accessibilité aux procès-verbaux de 2012 (à partir du 24 juillet) et suivants, et ces derniers devront être transmis aux membres du conseil municipal ainsi qu'au public qui en fait la demande, dans les plus brefs délais.

Résolution n° 251-13

Site internet de la municipalité

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par la conseillère Carolle Hamel et unanimement résolu :

Que le conseil municipal souhaite que le site Internet de la municipalité soit une priorité au budget des dépenses de 2014, afin de procéder aux mises à jour le plus tôt possible, et de prévoir de confier la gestion de ce site à une firme spécialisée dans ce domaine.

Résolution n° 252-13

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par le conseiller Ghislain Godbout, appuyé par le conseiller Jean-Marie Depont et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 20 heures 58 minutes.

Le président d'assemblée,

Les secrétaires d'assemblée,

Marcel Caron
Maire

Marthe Robineau
Secrétaire, agente de bureau

Jennifer Boudreau
Technicienne comptable